



Résiliation appartement fournir attestation révision chaudière

Par Floorian

Bonjour à tous,

Je viens de remettre ma lettre de résiliation pour mon appartement.

Dans le guide pour récupérer la caution, l'agence mentionne : "Veuillez nous fournir une attestation de révision datant de moins de 6 mois."

Ma dernière attestation remonte à avril 2023. Il semble donc que je doive déboursier 110? pour faire réviser une chaudière que je n'utiliserai plus.

Est-il légal d'exiger cela pour le remboursement de ma caution ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour

L'entretien de la chaudière est annuel.

Cette demande n'est pas légale.

L'agence doit vous rendre le DÉPÔT DE GARANTIE (pas caution). Sauf si dette ou dégradation.